

Formation Continue et Alternance

[Accueil](#) > [Entreprises](#) > [Formation continue et alternance](#)

La Cellule Ressources Propres de l'IUT de l'Oise travaille en étroite collaboration avec les départements auprès desquels, elle trouve les compétences nécessaires et apporte un soutien dans la commercialisation, l'administration et la gestion financière des actions de formation continue et d'alternance.

FORMATION CONTINUE

Toutes nos formations peuvent être suivies dans le cadre de la formation continue.

> Salariés : Congé individuel de Formation, période de professionnalisation,

> Demandeurs d'emploi : Le financement peut être envisagé par le Conseil Régional, après validation du projet par le Pôle d'emploi.

VAE

L'ensemble des diplômes proposés à l'IUT de l'Oise peut être demandé dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Les demandes des candidats sont étudiées et font l'objet dans un premier temps d'un avis de recevabilité. Les demandeurs sont accompagnés tout au long de la démarche, bénéficient d'une aide dans l'élaboration du dossier VAE et d'une préparation à l'entretien avec le jury.

Les personnes obtenant une validation partielle feront également l'objet d'un accompagnement pendant leur(s) année(s) de validation.

FORMATION POUR ENTREPRISE

L'IUT de l'Oise peut organiser à la demande d'une entreprise une formation spécifique adaptée au besoin recensé dans les domaines de compétences des équipes d'enseignants.

Un responsable de projet sera choisi, à l'IUT, puis plusieurs rencontres seront proposées pour définir le cahier des charges, établir un planning et un devis.

L'IUT peut être amené en fonction de ses domaines de compétences à proposer des actions de formations courtes dans lesquelles chaque entreprise pourra envoyer ses salariés.

L'ALTERNANCE

Elle concerne les jeunes de moins de 26 ans (les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans peuvent également y prétendre) et leur permet de se former parallèlement en entreprise et à l'université. Les trois années du BUT et nos licences professionnelles peuvent être préparées en alternance en contrat de professionnalisation, ou en contrat d'apprentissage pour certaines formations (voir fiches formations).